

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

18/02/2026

Date d'affichage :

18/02/2026

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST-JEAN-ST-NICOLAS**

Séance du **mardi 24 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE– Caroline DANGEL– Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Daniel AUBERT (a donné pouvoir à Josiane ARNOUX) – Déborah BELIN (a donné pouvoir à Thierry BAUD)

Absents : Claude GUET – Michel PRETI

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°015/2026 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES
SUITE A AVANCEMENT DE GRADE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°007/2024 du conseil municipal du 1^{er} février 2024 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade

Vu l'arrêté du Maire n°296/RH/2023 du 27 décembre 2023, portant détermination des lignes directrices de gestion

Vu le tableau des emplois

Considérant la possibilité pour les agents titulaires de la collectivité de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté

Considérant que pour l'année 2026, il peut être proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

CREATION	QUOTITE DE TRAVAIL	DATE	SUPPRESSION
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35/35	01/01/2026	Adjoint technique
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35	01/03/2026	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35/35	01/03/2026	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35	01/01/2026	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35/35	01/01/2026	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✍ **APPROUVE** la modification du tableau des emplois telle que présentée précédemment
- ✍ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents et aux règlements des charges s'y rapportant seront inscrits au chapitre 12 du budget communal 2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du